

2. Dispositions générales

- Contrôle par le jury du concours : Seuls des javelots ayant été contrôlés et marqués ont le droit d'être sur le terrain de compétition.
- Type de déroulement / Nombre d'essais
 - Aux meetings A et B ainsi qu'aux championnats suisses, il faut généralement organiser une qualification et une finale, où les 8 meilleurs ou meilleures athlètes effectuent 3 essais supplémentaires dans l'ordre inverse. Si un/e athlètes renonce à participer à la finale, la performance de la qualification est prise en compte ; un repêchage n'est pas possible.

Précisions :

- Si plusieurs athlètes sont classés/es à la 8e place avec la même performance, la deuxième resp. la troisième meilleure performance détermine le classement. S'il y a toujours égalité, tous/toutes les athlètes classés/es à la 8e place peuvent participer à la finale.
 - S'il y a plus de 8 athlètes au départ, seuls/es les athlètes avec au moins 1 essai valable ont dans tous les cas le droit de participer à la finale.
 - Avec 8 ou moins de participants/es, il n'y a pas de qualification. Tous/toutes les athlètes ont 6 essais. Il n'est pas nécessaire qu'un des trois premiers essais soit valable.
 - Aux meetings C, l'organisateur peut lui-même décider du type d'organisation, la forme choisie devant toutefois figurer dans la publication (formes possibles : tout le monde a 6 essais ; tout le monde a 4 essais, qualification et finale, ...).
 - Aux concours multiplex les athlètes n'ont que 3 essais.
 - Au CSI et aux CS Team, il faut respecter le règlement respectif.
- Participation à des disciplines se déroulant en même temps :

Le chef de l'installation peut modifier l'ordre des athlètes prévu sur la feuille de concours en faveur d'un/e athlète engagé/e dans une autre discipline qui se déroule en même temps. Si l'athlète n'est pas présent/e à la fin du passage correspondant, cela doit être considéré comme une renonciation (-).

Exception :

Au 6e passage d'une finale (si un tour qualificatif et une finale sont organisées), une modification de l'ordre n'est pas permise.

- Après un lancer (lancer de réglage et lancer en concours), le javelot doit être rapporté vers la ligne de lancement, il ne doit en aucun cas être lancé.
- Au lancer du javelot, il faut placer un ou plusieurs indicateurs de vent à des endroits appropriés pour indiquer la direction et la force approximatives du vent aux athlètes.
- Ni la force ni le changement de direction du vent ne sont des raisons suffisantes pour changer l'emplacement ou l'heure du concours.

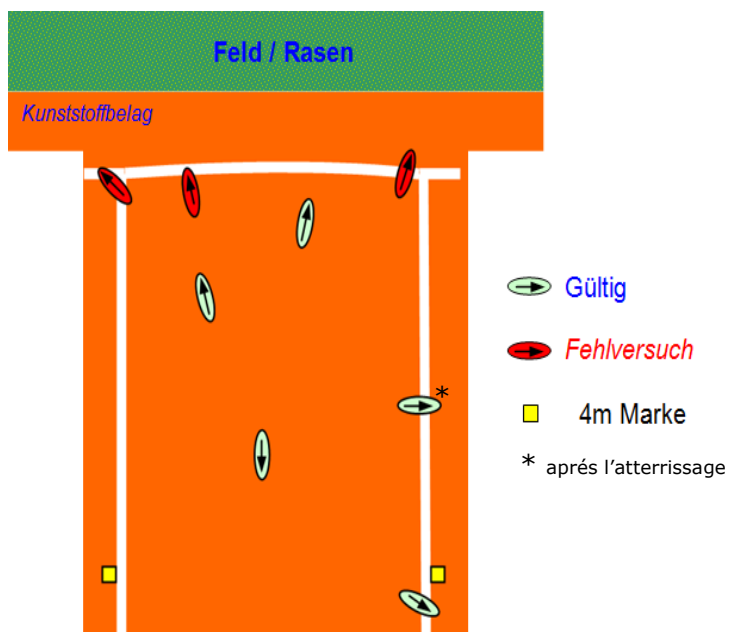
3. Déroulement du concours

- Mesurer les distances et faire effectuer des lancers de réglage, le chef du concours définissant la procédure relative aux lancers de réglage. Il faut accorder au moins 2 essais de réglage à chaque athlète sur l'emplacement de concours. Les essais de réglage sont toujours effectués sous la surveillance du jury du concours. Une fois la compétition commencée, il n'est plus permis aux athlètes à des fins d'entraînement
 - d'utiliser les engins ou
 - de pénétrer dans la zone de lancer et de chute avec ou sans engin
- Quelques minutes avant le début du concours, il faut procéder à un appel dans l'ordre du tirage au sort
- Avant chaque essai : Appel du/de l'athlète suivant/e et du/de l'athlète qui suit (par ex. « prochain athlète Huber – se prépare Müller ») et libérer l'installation.
- Dès la libération de l'installation (ou sur appel ; la manière de l'annoncer doit être communiquée aux athlètes avant la compétition), l'essai doit être commencé dans les 60 secondes (ceci est également valable pour les concours multiples). Le temps restant pour l'essai doit si possible être affiché à l'aide d'une horloge (horloge de limitation du temps). De plus un/e juge doit montrer nettement les 15 dernières secondes du temps autorisé pour l'essai avec un drapeau jaune ou d'une autre manière.
- À condition qu'aucune infraction n'ait été commise au cours d'un essai, il est permis d'interrompre un essai déjà commencé, de poser l'engin et de quitter la piste d'élan avant de revenir à la position de départ et de recommencer l'essai. Dans le temps imparti, l'essai peut être interrompu autant de fois que souhaité, l'engin déposé et la piste d'élan quittée.
- Surveiller l'exécution correcte du lancer.

- Mesurer les lancers avec un ruban métrique de 100 m : Depuis le bord arrière du point de chute ou d'impact de la pointe du javelot le plus proche du bord intérieur de l'arc de lancement, le long d'une ligne droite depuis le point d'impact jusqu'au point central de l'arc de lancement (point 8.00 m). Pour déterminer la performance, le ruban métrique tendu sans être tordu doit être placé de sorte à pouvoir lire la performance sur le bord intérieur de l'arc de lancement. La performance doit être indiquée en centimètres entiers, pour les performances situées entre-deux, le centimètre inférieur le plus proche compte.
 - Aux meetings A, B et V, chaque lancer est mesuré immédiatement après l'essai.
 - Aux meetings C, aux concours multiples et aux CSI, les lancers peuvent être marqués à l'aide d'une fiche

4. Validité des essais

- Valable ou nul est indiqué par le drapeau blanc ou rouge dans la zone de lancement. Dans la zone de chute un atterrissage incorrect est signalé en levant le drapeau jaune (par ex. si le javelot atterri en dehors du secteur).
- Un lancer est valable uniquement si le javelot est tenu à la corde de prise et est lancé par-dessus l'épaule (pas de mouvement de rotation).
Les lancers ne sont valables que si la tête métallique tombe à l'intérieur des bords intérieurs des lignes du secteur. La tête métallique ne doit pas toucher les bords des lignes du secteur.
- Si un lanceur tarde à effectuer son essai : Si au lancer du javelot un essai est inutilement retardé, il faut appeler le JA. Celui-ci peut juger le lancer nul ou sanctionner le lanceur par un avertissement pour antisportivité avec un carton jaune.
- Si le javelot se brise en l'air, ce n'est pas un essai nul ; l'athlète reçoit un nouvel essai.



Un essai est considéré comme nul si

- le javelot est lancé avec une demi ou une rotation complète ;
- l'athlète touche ou franchie avec une partie du corps de l'arc de lancement (y compris les lignes de prolongement) ;
- l'athlète touche avec une partie du corps les lignes de délimitation de la piste d'élan ou le sol à l'extérieur ou la surface du sol en dehors de ces lignes, avant que le javelot ne touche le sol.

Remarque : l'essai n'est pas nul si la ligne (virtuelle) des 4m est franchie vers l'arrière, avant que le javelot n'ait atterri. Le but de cette ligne des 4m est uniquement de permettre aux juges de lever le drapeau blanc et de commencer à mesurer l'essai, dès que le javelot a atterri et que l'athlète a passé derrière la ligne des 4m et a ainsi quitté la zone de lancement selon le règlement (remarque : Le javelot peut aussi être lancé derrière cette ligne),

- la tête métallique du javelot ne touche pas le sol en premier (avant les autres parties du javelot).
- la tête métallique du javelot touche en dehors du bord intérieur de la ligne du secteur.